



Approuvant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terre de la commune de Hiva Oa à la Communauté des communes des îles Marquises.

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 27 février, le conseil de la communauté des communes des îles Marquises, convoqué le 03 février 2021 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI.

DATE DE CONVOCATION:	03 févr. 2021
DATE DE LA SÉANCE:	27 févr. 2021
HEURE DE LA SÉANCE:	07:30

En exercice:	15
Présents:	14
Procurations:	1
Votants:	15
Pour:	15
Contre:	0
Abstention:	0
Absents:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:
Ornella KAYSER

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Henri TUIEINUI	x		
Athanase PAHUTOTI	x		
Joëlle FREBAULT	x		
Jean-Yves SCALLAMERA	x		
Ornella KAYSER	x		
Benoît KAUTAI	x		
Nicolas HAITI	x		
Laïza DEANE	x		
Félix BARSINAS	x		
Mirella TIMAU	x		
Nestor OHU	x		
Ranka AUNOA	x		
Joseph KAIHA			Wildorf TATA
Wildorf TATA	x		
Jacob KAIHA	x		

Le Président expose:

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT)
- VU** la délibération de la commune de Hiva Oa n°73/2020 approuvant le principe de la cession à titre gracieux d'une parcelle de terre communale à la Communauté de communes des Îles Marquises
- VU** la délibération n°50-2020 du 10 novembre 2020 Approuvant la cession à titre gracieux de l'assise foncière d'une superficie de 3.000 m2 à extraire de la parcelle communale cadastrée A3176 section Atuona d'une superficie totale de 183.259 m2 au profit de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM) aux fins de construction du futur siège, modifiée
- VU** la délibération de la commune de Hiva Oa n°04/2021 approuvant le principe de la cession à titre gracieux d'une parcelle de terre communale à la Communauté de communes des Îles Marquises

La commune de Hiva Oa a décidé de modifier l'assise cédée à la CODIM par délibération n°73/2020 car la commune a été sollicitée pour étendre l'emprise foncière occupée par la 1ère compagnie du RSMA Pf.

La commune de Hiva Oa a identifié, au sein de la même parcelle cadastrée A3176 d'une superficie de 183.259 m2, une assise de 7.913 m2 dont le relief et les caractéristiques d'urbanisme sont optimales pour le futur siège de la CODIM. La commune de Hiva Oa précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

CONSIDÉRANT QU' il convient de sélectionner un site pour l'avancement du projet de construction du futur siège de la CODIM dans la commune de Hiva Oa

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'accepter la cession à titre gracieux d'une assise de 7.913 m2 de la parcelle cadastrée A 3176 d'une superficie de 183.259 m2.

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ


- Article 1** La CODIM approuve l'acquisition à titre gratuit de l'assise foncière d'une superficie de 7.913 m², matérialisée en annexe de la présente délibération, à extraire de la parcelle communale cadastrée A3176 section Atuona d'une superficie totale de 183.259 m² au profit de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM) aux fins de construction du futur siège.
- Article 2** La CODIM prendra en charge les frais d'actes notariés.
- Article 3** la délibération n°50-2020 du 10 novembre 2020 est abrogée.
- Article 4** Le Président est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tous documents afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Le Président

Benoît KAUTAI

CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	11 MAR. 2021
Et publication ou notification du:	15 MAR. 2021
Le Président	





Géomètre Expert Foncier Agréé - Topographie
Hiva Oa - n° Tahiti C81896 - Tel. 87 31 52 66

PROJET DE DIVISION N°2
Parcelle n° A3176
Propriété de la Commune de Hiva Oa
Terre PAEPAENUI - VAIAI - VAITIE - VAIHONU

Polynésie Française
ARCHIPEL DES MARQUISES
Ile de Hiva Oa
Commune de Atuona



Levé et dressé par le Géomètre-Expert,
Mathieu AUDERN, le 16.02.2021.

LEGENDE

- Piquet Fer ou tube ou clou
- Projet de nouvelle limite
- Route ou piste
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Indiquée à titre indicatif

Echelle: 1/500
Ref Dossier: 020_HVA_COMMUNE
Plan établi le 16.02.2021 par MA

